

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au règlement (CE) n° 1907/
2006 (REACH) tel que modifié

Date de révision : 17/02/2022

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** cire humide**Numéro d'article :** 49762**Substance / mélange :** Mélange**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :****Utilisation prévue du mélange :** Cire pour voiture. Préparation au séchage et au polissage des véhicules**Principale utilisation prévue :** PC-CLN-17.2 Produits d'entretien extérieur - tous types de véhicules**Utilisations de mélanges déconseillées :** Le produit ne doit pas être utilisé d'une autre manière que celles mentionnées à la section 1.**Fabricant/Fournisseur :**

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de : Département

de la sécurité des produits

Informations en cas d'urgence : +49 70024112112 (CH)**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008. Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

Éléments d'étiquette

Mises en garde : P102 Tenir hors de portée des enfants. Informations complémentaires :

Conservateurs : Bronopol, réaction de masse de 5-chloro-2-méthyl-2h-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (3: 1)

Autres dangers :

Le mélange ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient aucune substance répondant aux critères de PBT ou de vPvB, conformément à la

Annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Caractérisation chimique :

Mélange de substances et d'additifs spécifiés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances présentant la concentration maximale autorisée dans l'environnement de travail :aucun

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours :

Prenez soin de votre propre sécurité. En cas de problème de santé ou de doute, consultez un médecin et montrez-lui les informations de cette fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Interrompre immédiatement l'exposition ; transporter la personne affectée à l'air frais. En application cutanée :

Retirez les vêtements contaminés. Si

dans les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, ouvrir les paupières (en forçant si nécessaire) ; retirer immédiatement les lentilles de contact si la personne affectée en porte.

En cas d'ingestion :

NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS – même les vomissements provoqués peuvent entraîner des complications, comme dans le cas des détergents et autres substances moussantes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés, en cas d'inhalation :

Inattendu. En application cutanée :Inattendu. Si dans les yeux :

Inattendu. En cas d'ingestion :Inattendu.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Traitement symptomatique.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Aménager les éléments d'extinction à proximité du lieu de l'incendie.

Moyens d'extinction inadaptés : pas disponible Risques particuliers liés à la substance ou au mélange :

En cas d'incendie, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques peuvent se dégager. L'inhalation des produits dangereux de dégradation (pyrolyse) peut entraîner de graves problèmes de santé.

Conseils aux pompiers :

Appareil respiratoire autonome (ARA) avec gants résistants aux produits chimiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection intégrale.

6- MESURE EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Suivez les instructions des sections 7 et 8. Précautions environnementales :

Prévenir la contamination du sol et son infiltration dans les eaux de surface ou souterraines. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Après avoir retiré le produit, lavez abondamment la zone contaminée à l'eau.

Référence à d'autres sections : Voir les sections 7, 8 et 13.

7- MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Utilisez les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respectez la réglementation légale en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé.

Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés, dans des endroits froids, secs et bien ventilés désignés à cet effet.

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : pas disponible

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient aucune substance pour laquelle des limites d'exposition professionnelle sont établies.

Contrôles d'exposition

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant votre travail. Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon après le travail et avant les pauses repas et repos.

Protection des yeux/du visage :

Ce n'est pas nécessaire.

Protection de la peau :

En cas de manipulation prolongée ou répétée, utiliser des gants de protection.

Protection respiratoire : Ce n'est pas nécessaire.

Risque thermique :Données non disponibles.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Respectez les mesures habituelles de protection de l'environnement, voir section 6.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les principes physiques et chimiques de base	propriétés
État physique :	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristiques
Point de fusion/point de congélation : Point	données non disponibles
d'ébullition initial et plage d'ébullition :	données non disponibles
Inflammabilité :	données non disponibles
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	données non disponibles
Point d'éclair :	données non disponibles
Température d'auto-inflammation :	données non disponibles
Température de décomposition : pH :	données non disponibles
Viscosité cinématique :	7 (non dilué)
Solubilité dans l'eau :	données non disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur	soluble
logarithmique) :	données non disponibles
Pression de vapeur :	données non disponibles
Densité et/ou densité relative	
Densité:	1,0 g/cm ³
Densité de vapeur relative :	données non disponibles
Caractéristiques des particules :	données non disponibles

Autres informations :pas disponible

10– STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:pas disponible

Stabilité chimique :Le produit est stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Inconnu.

Conditions à éviter :

Le produit est stable et ne se dégrade pas en conditions normales d'utilisation. À protéger des flammes, des étincelles, de la surchauffe et du gel.

Matériaux incompatibles :

Protéger contre les acides forts, les bases fortes et les agents

oxydants. Produits de décomposition dangereux :

Non développé dans des conditions d'utilisation normales. Des réactions dangereuses telles que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone se produisent à haute température et en cas d'incendie.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour ce mélange. Toxicité aiguë :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritations oculaires graves :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition unique : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition répétée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Risque d'aspiration :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les autres dangers : pas disponible

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aiguë : Les données relatives au mélange ne sont pas disponibles. Persistance et dégradabilité : Le mélange est biodégradable. Potentiel de bioaccumulation : Données non disponibles. Mobilité dans le sol : Données non disponibles. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères du PBT ou du vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié.

Propriétés de perturbation endocrinienne : pas disponible

Autres effets indésirables : Données non disponibles.

13– CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

méthodes de traitement des déchets

Risque de contamination environnementale ; éliminer les déchets conformément à la réglementation locale et/ou nationale. Procéder conformément à la réglementation en vigueur relative à l'élimination des déchets. Tout produit non utilisé et tout emballage contaminé doivent être placés dans des conteneurs étiquetés pour la collecte des déchets et remis à un organisme agréé pour l'enlèvement des déchets (une entreprise spécialisée) habilitée à effectuer cette activité. Ne pas jeter le produit non utilisé dans les égouts. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Les conteneurs vides peuvent être incinérés pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge conforme à la réglementation. Les conteneurs parfaitement propres peuvent être recyclés.

Législation en matière de gestion des déchets :

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, telle que modifiée.

Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, telle que modifiée.

14– INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro d'identification : non soumis

à la réglementation des transports Appellation

réglementaire de transport des Nations Unies : sans

objet

Classe(s) de danger pour le

transport : sans objet

Groupe d'emballage :

sans objet

Risques environnementaux :

sans objet

Précautions particulières pour l'utilisateur :

Référence dans les articles 4 à 8.

Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI : sans objet

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que leur restriction (REACH), instituant l'Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, telles que modifiées. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié. Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents, tel que modifié.

Évaluation de la sécurité chimique : pas disponible

16-AUTRES INFORMATIONS

Consignes de manipulation sans danger utilisées dans la fiche de données de sécurité : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Autres informations importantes concernant la protection de la santé humaine :

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles prévues à la section 1, sauf autorisation expresse du fabricant/importateur. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations relatives à la protection de la santé.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route Facteur de bioconcentration (BCF)

Service de résumés chimiques CAS

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Plan d'urgence des services d'urgence

EuPCS Système européen de catégorisation des produits

Association internationale du transport aérien (IATA)
Code international IBC pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux ;
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
IMDG (Commission maritime internationale des marchandises dangereuses) ; INCI (Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques) ; ISO (Organisation internationale de normalisation) ;
IUPAC (Union internationale de chimie pure et appliquée) ; log Kow (coefficient de partage octanol-eau)
Composés organiques volatils LZO
Convention internationale MARPOL pour la prévention de la pollution par les navires -
Limites d'exposition professionnelle (LEP)
PBT Persistant, Bioaccumulable et Toxique ppm
Parties par million
Règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) ;
Accord RID (transport de marchandises dangereuses par voie ferroviaire)
Union européenne (UE)
Numéro d'identification ONU à quatre chiffres de la substance ou de l'article, extrait du Règlement type de l'ONU.
UVCB Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

vPvB Très persistant et très bioaccumulatif

Code d'identification WE pour chaque substance répertoriée dans l'EINECS

Directives de formation :

Informez le personnel des modes d'utilisation recommandés, des équipements de protection obligatoires, des premiers secours et des manipulations interdites du produit.

Restrictions d'utilisation recommandées :

pas disponible

Informations sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (REACH), tel que modifié.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Données du fabricant de la substance/du mélange, si disponibles – informations issues des dossiers d'enregistrement.

Plus d'informations :

Procédure de classification - méthode de calcul.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne sauraient être interprétées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.